

De Chaussan au Signal Saint-André

Une randonnée proposée par eurisko69

Ce parcours partant de Chaussan vous permettra de vous rendre au belvédère du Signal Saint-André, de nombreuses vues imprenables sur la vallée du Rhône ainsi que sur les Monts du Lyonnais pourront être observées sans oublier une superbe vue (par beau temps) sur la chaîne des Alpes.

Circuit peu difficile, accessible en famille, parfois boueux en période de pluie. Bonnes chaussures conseillées surtout en sous-bois.

Durée	4h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	9,68 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	445 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	445 m	Commune	Chaussan (69440)
Point haut	924 m	Régions	Massif central, Monts du Lyonnais
Point bas	479 m		



Trace n° 981575

Description

Se garer à la sortie du village de [Chaussan](#) (RD34 de [Mornant](#) vers [Saint-Martin-en-Haut](#)). Un parking pour promeneurs est prévu à cet effet, sinon vous pouvez vous garer en face de l'école le week-end.

(D/A) Démarrer votre randonnée à partir du rond-point et suivre la direction du Chemin des garennes sur 500 m environ (aller tout droit aux croisements).

(1) Prolonger sur le chemin forestier qui va virer à gauche puis à droite.

(2) À l'intersection avec le Chemin de la Roche, continuer le chemin forestier tout droit. En vous retournant, remarquez quelques belles vues sur la vallée (à gauche Chaussan et à droite [Saint-Sorlin](#)).

Passer devant la ferme du Camp à droite ; peut-être un chien de garde (attaché) vous accueillera par quelques aboiements, il n'est pas méchant, n'ayez crainte.

Rejoindre une petite route (appelée Route de Saint-Genoux au Boulard) et prendre à gauche pour arriver à la RD34.

(3) À l'intersection au lieu-dit Saint-Genoux, suivre la Route de l'Adret en direction de Saint-André-la-Côte et ce, sur 400m environ.

(4) Peu après un virage serré à gauche, prendre le chemin à votre droite. **Attention** à cet embranchement (voir § Infos pratiques).

Poursuivre en sous-bois. C'est un peu raide, caillouteux et parfois inondé, mais plus pittoresque et à l'abri du soleil. Suivre le chemin toujours tout droit.

(5) Remarquer la croix à l'intersection, continuer tout droit (elle sera alors sur votre gauche). Continuer en face à l'embranchement suivant pour récupérer la D113.

(6) Suivre la route à droite, puis la quitter 50 m plus loin, en prenant de nouveau à droite dans le chemin forestier qui grimpe. Cela peut glisser un peu. Arriver au belvédère du Signal Saint-André.

(7) L'antenne de Télécom est à 200 m, mais n'apporte pas beaucoup d'intérêt. Par contre, un promontoire permet d'accéder à une table d'orientation et à une superbe vue sur la vallée, les Monts du Lyonnais et par beau temps sur la chaîne des Alpes (Mont-Blanc, etc.).

Emprunter le parcours inverse pour le retour à Chaussan (DA).

Points de passage

D/A Stationnement à la sortie du village de Chaussan

| N 45.634085° / E 4.638164° - alt. 479 m - km 0

1 Chemin accès bois de Pinloup

| N 45.635739° / E 4.632274° - alt. 534 m - km 0.52

2 Intersection La Roche et bois de Pinloup

| N 45.63542° / E 4.629382° - alt. 572 m - km 0.81

3 Intersection lieu-dit Saint-Genoux

| N 45.638803° / E 4.614394° - alt. 627 m - km 2.15

4 Bifucation sur chemin forestier

| N 45.638766° / E 4.611406° - alt. 653 m - km 2.5

5 Intersection avec Chemin de Ronde

| N 45.637963° / E 4.601471° - alt. 818 m - km 3.7

6 Intersection avec D113

| N 45.635088° / E 4.594691° - alt. 854 m - km 4.34

7 Belvédère du Signal Saint-André.

| N 45.637592° / E 4.593864° - alt. 924 m - km 4.84

D/A Stationnement à la sortie du village de Chaussan

N 45.634085° / E 4.638164° - alt. 479 m - km 9.68

Informations pratiques

Si le temps est sec (été), de simples baskets peuvent suffire. Par contre, s'il est humide, privilégiez de bonnes chaussures de marche.

(4) **Ne ratez pas l'embranchement** sinon vous iriez sur le lieu-dit l'Adret, puis le village de Saint-André-la-Côte. Il est possible aussi de passer par là, c'est moins raide mais ce sera de la route goudronnée (D163). Au village de Saint-André-la-Côte, vous appréciez les maisons de village en pierre. Poursuivre ensuite la route D113 jusqu'au point de jonction avec l'itinéraire décrit.

(7) Une variante guère plus longue est possible en passant par Saint-André-la-Côte, puis l'Adret (D113, puis D613).

À voir

Belvédère du Signal Saint-André (alt. 934 m) à ne pas manquer.

Des toilettes sèches sont proposées au belvédère.

Quelques tables de pique-nique sont également disponibles au belvédère.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-chaussan-au-signal-saint-andre/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

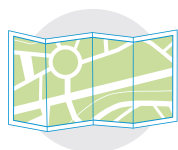
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



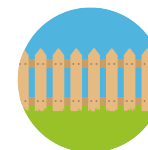
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



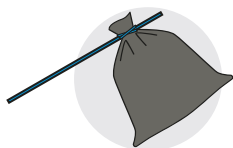
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



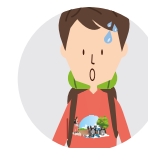
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.